

Formations initiales « Artificier » : les nouvelles modalités d'inscription pour 2022

Les formations initiales au Certificat de Préposé au Tir et les deux options complémentaires, mèche lente et tir en montagne pour le déclenchement préventif d'avalanche, sont organisées chaque automne par l'ANENA.

Des nouvelles modalités d'inscriptions à partir de 2022

C'est dans la circulaire diffusée le 22 octobre dernier à tous les organismes dispensateurs du Certificat de Préposé au Tir de la région AURA, que le Rectorat de Grenoble fixait les nouvelles modalités d'accès à la formation initiale, applicables dès 2022.

En conformité avec cette circulaire, nous vous présentons ci-dessous les modalités et les justificatifs à fournir pour l'inscription de votre personnel aux examens des sessions 2022.

Liste des justificatifs obligatoires pour l'inscriptions aux examens :

- 2 photos d'identités récentes aux normes nationales en vigueur
- La copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Un certificat médical **de moins d'un an, établi obligatoirement par un médecin du travail** attestant que le candidat est physiquement apte à l'exercice de l'activité
- Un timbre à 5,60 € pour l'envoi du diplôme par LRAR + enveloppe A5 libellé à l'adresse postale du candidat ou de l'employeur
- Les demandes d'inscription aux épreuves CPT et Options (annexes fournies au dossier d'inscription)

Un certificat médical obligatoirement établi par la médecine du travail

D'une validité passée de 6 mois à moins d'un an, **le certificat médical à joindre au dossier d'inscription devra obligatoirement être établi par un médecin du travail.** Aussi, pensez dès à présent à prendre rendez-vous pour les salariés que vous inscrirez aux sessions 2022.

Ouvertures des inscriptions et délais d'accès à la formation

Vous trouverez ci-dessous le planning des inscriptions à la formation, jusqu'à l'enregistrement des dossiers des participants sur le site du Rectorat de Grenoble, organisateur des examens et organisme délivrant le diplôme.

1. **Inscriptions des candidats à la formation** = de juin à septembre 2022
2. **Date limite de réception des dossiers d'inscription** = le vendredi 23 septembre 2022
3. **Comité de sélection des dossiers de candidature** = semaine 39